



Facturation ou défraiement d'un associé, refacturation de frais

Par **Adrien Lemaire**, le **04/02/2018** à **14:58**

Bonjour,

Je suis associé à 50% dans une SAS, les autres 50% étant détenus par une autre SAS (que je noterai U. SAS) détenue à 100% par une personne physique (que je noterai J). J a également un statut AE (auto-entrepreneur). Dans ma SAS, je suis président et J est DG. Nous facturons des services et dans ce cadre nous sommes amenés à avancer des frais.

Je viens de recevoir les notes de frais de J, J en AE et U.SAS sa société...

Pour une même prestation :

U. SAS me facture de la location et de la vente de matériel
et en même temps, J (en AE) me facture du service et du déplacement.

Pour une autre prestation :

U. SAS me facture des débours (déplacements en Uber)
et en même temps, J m'envoie des notes de frais pour son déplacement en avion + parking.
Mon comptable s'embrouille dans ces questions et j'aimerais avoir des avis extérieurs.

J peut-il se faire défrayer des notes de frais en tant qu'associé (alors qu'il n'est pas associé dans notre SAS en personne physique mais morale, au travers de sa propre société U. SAS) ?

J peut-il facturer notre SAS en tant qu'AE ?

Les 2 situations présentées ci-dessus sont-elles acceptables ?

Merci d'avance de vos retours.